

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté!

ABONNEMENTS

LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 - REDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, chez M. BÉREAU, 28, Rue d'Azas. A Paris: Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Azas.

LA JOURNÉE

Aujourd'hui a commencé devant les assises de la Seine le procès du juif Naquet.

La Chambre a continué hier la discussion du projet de loi concernant les primes à accorder à la filature et à la sericiculture.

La commission chargée de l'examen du projet de renouvellement de la Banque de France a conclu à l'adoption du projet concernant les banques agricoles.

La commission et le gouvernement ont repoussé la proposition de M. Jules Guesde tendant à l'abrogation de la loi interdisant les candidatures multiples.

Les combats sont très fréquents à la Havane entre Espagnols et insurgés.

Le Catholicisme & M. Brunetière

M. Brunetière, l'éminent académicien et directeur de la Revue des Deux-Mondes, vient de faire à Besançon une grande conférence et un petit discours. De la grande conférence, qui sera prochainement publiée, nous retrouverons l'occasion de parler; mais le petit discours vaut bien que nous nous y arrêtons. Il est plein de choses et de bonnes choses.

L'évolution et le développement des idées de M. Brunetière inclinent de plus en plus son esprit vers le catholicisme.

Déjà on s'en souvient, il avait, il y a plusieurs années, lancé l'affirmation retentissante qu'au-delà du domaine sans cesse agrandi des connaissances humaines, il restera toujours l'immeuble région de l'absolu, de l'infini, du parfait, que la religion seule et non la science peut atteindre. On sait quels les criailles souleva parmi les pharisiens de la Science cette simple et très naturelle observation que la Science a des limites, et qu'elle en aura toujours. Et pour comprendre le service qu'a rendu M. Brunetière en jetant ce pavé dans la mare aux grenouilles, ne suffirait-il pas de relire la lettre où récemment un illustre savant donnait comme savant dans l'affaire Dreyfus une opinion de laboratoire?

Puis, il y a deux ans, M. Brunetière montrait à ses auditeurs de Besançon la Renaissance de l'idéalisme; il constatait que la religion de l'idée a reconquis presque tous ceux qui pensent. « La religion de l'idée, disait-il, c'est la préoccupation de tout ce qui dépasse la vie présente, c'est le sentiment de la faiblesse ou de l'impuissance de la raison de l'homme, c'est enfin le sens du mystère ». Dans la philosophie, dans la littérature, dans l'art, dans la politique même, M. Brunetière montrait admirablement cette renaissance. Il constatait aujourd'hui que, tout naturellement, ce mouvement devait s'accomplir au profit de l'idée chrétienne. Il ne saurait en effet y avoir que deux manières logiques de penser: ou bien il faut dénier à la vie tout sens et tout raison, ne chercher rien au-delà des phénomènes de la vie sensible et matérielle, ou bien il faut s'attacher à une religion positive qui seule peut donner une réponse aux angossants problèmes de notre destinée, « il faut que toute esthétique, toute morale, toute science même s'appuient sur l'absolu. Or, on ne s'appuie que sur ce qui résiste, et, dans le désarroi de toutes les métaphysiques, ce point de résistance, la religion seule est capable de nous l'offrir ».

M. Brunetière analyse ensuite quelques symptômes de la renaissance de l'idée religieuse. C'est d'abord l'impuissance constatée de ceux qui ont essayé de distinguer entre « la religion » et « les religions ». « Nous avons aussi des gens qui prétendent distinguer l'armée d'avec les chefs qui la commandent et les principes qui la constituent, et qui n'en protestent pas moins, en attaquant ces principes et en outrageant ces chefs, de leur respect ou même de leur tendresse pour elle! mais on ne traite pas non plus la religion par la « méthode des résidus », on ne l'épure pas en la vidant de son contenu! On ne la respecte pas quand on essaie de la réduire tout entière aux enseignements de cette plate philosophie qui s'est appelée du nom de « religion naturelle ». De quel que religion que ce soit, je ne sais ce qu'il en reste quand on l'a dépouillée de son surmatériel, de son dogme et de sa discipline, mais je crains bien que ce ne soit le contraire même de toute religion ».

Puis M. Brunetière constate avec plaisir que l'on est enfin revenu de l'absurde préjugé qui faisait de l'incroyance le criterium même de la liberté et de la largeur de l'esprit. « La négation du surnaturel passait en ce temps-là pour la condition même de

l'esprit scientifique. On a reconnu que la foi la plus sincère, comme aussi la plus humble et la plus haute, la science la plus étendue et pour tout dire la plus « moderne » peuvent coexister dans le même cerveau. » — M. Brunetière constate ensuite que chez les incrédules même il subsiste, à leur insu et malgré eux quelquefois, quelque chose qu'on impute à l'éducation et à l'hérédité et qui est le christianisme. Le lent apport de moralité que dix-huit siècles de christianisme ont déposé en nous subsiste malgré toutes les apostasies.

A ces raisons philosophiques ou morales d'espérer en l'avenir, M. Brunetière en ajoute une autre, presque politique qui lui ont inspirée ses voyages en Amérique et à Rome. « Partout où j'ai passé, dit-il, j'ai pu constater que le catholicisme c'était la France et la France c'était le catholicisme... Je voudrais en dehors de tout esprit de parti et dans le seul intérêt de la grandeur du non français que tout Français en fut convaincu comme nous... Tel est aujourd'hui l'état du monde civilisé qu'un Français ne saurait rien faire contre le catholicisme qu'il ne le fasse au détriment de la grandeur de la France, pour le plus grand avantage de quelque puissance ennemie, et réciproquement dans le monde entier, que ce soit en Chine ou au Canada, tout ce que l'on fait dans l'intérêt du catholicisme, on le fait, ou du moins on l'a fait jusqu'ici, dans l'intérêt de la France elle-même. Cette seule raison suffirait à m'encourager dans la résolution que j'ai prise et dans laquelle je persévérerai ».

Il serait superflu de commenter ces claires et généreuses paroles. Contentons-nous de saluer avec admiration et respect l'homme qui, par la force de la raison logique et de l'observation sincère, est arrivé à des convictions si proches des nôtres, et qui dans ce temps où la colossale puissance de la pensée parlée ou écrite semblait à quelques uns si profondément séparée de la religion, s'est fait, dans le domaine de la pensée, comme « l'évêque du dehors » du catholicisme.

Jean MONTALOUET.

POLITIQUE GÉNÉRALE

(Correspondance spéciale de la France Libre)

Le Pape et la politique internationale

L'épisode « tumultueux » du procès Dreyfus a eu et aura des conséquences inappréciables. Mais l'heure des notations définitives n'est pas encore venue. Ce qui est cependant indubitable dès aujourd'hui, c'est que, sans l'alliance franco-russe, nous eussions couru des dangers pendant cette tourmente française et internationale. On a souvent prétendu que ce pacte ne servait qu'à la Russie; mais le dernier incident a prouvé qu'il est un abri et un boulevard pour nous.

Quand, en 1888, la Russie reprit vis-à-vis des deux empires de l'Europe centrale, son indépendance et sa liberté d'action, Léon XIII rendit à la France un service de premier ordre. Il opéra une de ces volte-faces prestigieuses qui étonnent et déconcertent les hommes. C'est à cette heure, à cette date, qui coupe en deux parts la seconde moitié de l'histoire diplomatique du continent, que le Pape arriva dans son esprit prophétique, trois grands projets: l'alliance franco-russe, la politique de combat contre la Triple alliance, et comme corollaire international, l'acceptation sans réserve de la République française. Ce sont là trois innombrables d'une même pensée: favoriser la conception d'ordre européen qui put le mieux servir ses visées sur l'Italie et sur l'indépendance de la Papauté. Les cabinets et les hommes politiques s'émervillaient, chacun avec un sentiment particulier de cette évolution. Ils eurent peine à saisir le plan du Pape dans son ordonnance majestueuse et son idéal grandeur. De haut, le Saint-Père avait deviné les transformations de l'Europe, et, de loin, il s'y adapta, en y mettant son sceau. Le quai d'Orsay, déconcentré au premier moment, comprit imparfaitement les douces et pressantes insistances de Rome: à plusieurs reprises le cardinal Rampolla eut à stimuler le zèle de la diplomatie française, afin d'ouvrir des négociations d'alliance avec le colossal empire des tsars.

Les faits d'aujourd'hui justifient l'intuition de l'homme Blanc. La Triple-Alliance, le rempart matériel contre le Pape, se dissout-elle point dans ses éléments constitutifs? Qui compte aujourd'hui sur la coopération militaire et diplomatique du Quirinal? Qui espère dans le triomphe de l'influence autrichienne dans les Balkans? Ou est l'intimité de 1887 entre Berlin et la Consulta? C'est un monde européen nouveau qui se forme: il est sur le point de prendre corps, de s'internationaliser pour ainsi dire, sous le rayonnement de la Russie.

La Russie, en effet, adossée à la France, est l'arbore de l'Europe. Elle supplante aux yeux des augures politiques, à la fois le rêve de lord Beaconsfield et la domination plus réaliste de M. de Bismarck. Les organes des inspirations diplomatiques: le Journal de Genève, la Neue Freie Presse, la Gazette universelle, le Petit Journal de Paris constatent l'ascension progressive du tsarisme sur l'horizon. La Russie ne se sent pas contenue d'arracher au Japon la Mandchourie et la Corée, que ce hardi petit peuple avait conquis par la force des armes, elle est en train de l'y

remplacer et de se les approprier; et, elle y procède avec un tel calme et une telle sûreté de méthode, que les journaux anglais eux-mêmes, n'osant engager une lutte inégale, en sont à trouver que ce qui se passe là est fort bien; ils estiment que la Russie a le droit de posséder dans ces parages un port libre de glaces en hiver, et ils sont déjà tout résignés à l'idée de la voir se faire un nouveau Vladivostok dans la baie de Corée. C'est à peine si l'on trouvera dans la presse anglaise si ombreuse dès qu'on touche à la Chine et à l'Extrême-Orient, une parole de blâme pour les événements qui viennent de s'accomplir à Kiaou-Tchéou. Plus près de nous, à Sofia, tous les efforts faits par l'Autriche et la Turquie, d'accord avec l'Allemagne, l'Allemagne et l'Italie, pour maintenir sur la rive droite du Danube une principauté indépendante, ont échoué devant la pression irrésistible de la Russie, qui, sans guerre, ni violence est arrivée à ses fins: d'abord par la suppression du régime Stambouloff, qui était l'obstacle insurmontable à la russification des Balkans; ensuite par la soumission du prince Ferdinand à subir les lois de la Russie, et, à lui demander comme gage la « conversion » à l'orthodoxie de son fils, le prince héritier.

Dans la question arménienne, la Russie, qui a amené la solution présente, qui n'en est pas une, laisse tout dans le statu quo, et en perpétuant les causes de mécontentement dans l'empire turc, maintient ouvertes toutes les chances de dissolution et de ruine, et, par conséquent, toutes les espérances de ses héritiers. Ce sont là des événements considérables, puisqu'ils annoncent l'apparition dans le monde de quelque chose de nouveau, la prédominance presque incontestée de l'influence russe. Quel que soit l'avenir qui nous attend, il faut le regarder en face et reconnaître que la puissance qui dépote aujourd'hui ses aïeux sur le monde, n'est plus ni l'Angleterre, ni l'Allemagne; c'est, selon les prévisions du Pape, la Russie unie à la France. Elle est arrivée en très peu de temps à un point de supériorité qui serait dangereux de ne point voir, inutile surtout de nier; notre civilisation, vieille de tant de siècles, va donc se trouver aux prises, très prochainement, avec une autre civilisation différente, avec une aristocratie ayant une greffe occidentale qui date de Pierre le Grand.

C'est cette invasion russe, en Europe, que beaucoup redoutent et qu'on pourrait craindre en effet, pour la conception de Léon XIII. Tout d'abord, on voit, dans les péchés lointains s'allonger, moins en ombres noires sur nous que les dangers présents et les incertitudes d'existence. Ce qui gênait le Vatican dans ses œuvres d'expansion, c'est l'Italie, par la triple alliance. Cette barrière s'est abaissée, et, derrière elle, s'élève, grande et forte la phylonomie de la Papauté. Le Pape sait, ensuite, que la Russie n'avancera en Europe et ne substituera à sa méthode d'infiltration lente l'action militaire que le jour où elle aura terminé son réseau des chemins de fer asiatiques, qui la conduiront aux bords de l'Océan indien et lui donneront la faculté de respiration dont elle a besoin.

Enfin, il me semble que la Papauté redoute moins que l'Autriche, sa descende dans les Balkans. A son avis, en sortant de ses frontières, en brisant le cercle qui constitue son originalité, elle briserait son organisme sa vie, sa tradition, le ciel de vote qui maintient l'édifice. Le jour où elle se répandra en Occident, elle prendra, selon la loi d'histoire bien connue, la couleur, les mœurs, les idées de notre civilisation. Elle se verra obligée de renoncer à son système asiatique, à son unité, à sa confusion des deux pouvoirs civil et religieux, pour s'adjoindre de nouveaux organes. A cette heure, elle entrera en contact, par l'Occident, avec la Papauté; et cette compénétration, malgré la crise initiale, ouvre la porte à une vie commune où le Saint-Siège aura sa place. Au Vatican, on a préparé cet avenir, par ce qu'on appelle la politique des points de contact. C'est la pensée capitale de Mgr Strovas, le général de l'armée de Diakow, qui triompha, lui que François-Joseph, a jadis insulté, lui le grand dédaigné, le patriote ardent, et le coopérateur de Léon XIII en Orient.

Il se crée ainsi en Europe un sensorium commun d'inspirations pacifiques, où viennent s'inspirer tous les projets de guerre. L'Allemagne ne redoute pas cette « constellation » comme disent les écrivains. Quand Guillaume II, a envoyé la fameuse dépêche à M. Krueger, il a exprimé, résumé comme une fanfare nationale, l'idée de la patrie allemande. Car les Allemands aspirent à respirer du côté de l'Océan et des colonies, et, sur tous les chemins, et, à toutes les stations, ils rencontrent l'Anglais, l'adversaire de leur commerce et de leurs intérêts.

Il n'est personne en Europe qui doute de l'existence d'une communauté morale entre la Russie, la France, l'Allemagne et la Turquie, dans le but de réfréner l'hégémonie navale et coloniale de l'Angleterre et de lui disputer l'empire de l'univers. On a été très désappointé sur le continent, quand les États-Unis n'ont pas poussé plus loin leur pointe contre le cabinet britannique: ils valent sûrs de toutes les sympathies et de tous les applaudissements. Un diplomate russe me disait: « L'Angleterre a le sentiment du péril qui la menace; elle nous fait des offres, mais nous ne les accepterons que le jour où elle nous donnera les Indes. » Pour le même motif, le quai d'Orsay, malgré la brillante campagne du baron de Courcel, a refusé les concessions anglaises dans les affaires d'Égypte, afin de ne pas interrompre le cours fatidique des événements.

Voilà la phylonomie nouvelle que présente l'Europe: l'Angleterre, l'Italie et l'Autriche paraissent se trouver à la veille d'une évolution.

Un diplomate.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

CONVOCACTION D'ÉLECTEURS

Paris. — Les électeurs des cantons de Chalammont (Ain) et de Coulis (Savoie) sont convoqués pour le 20 mars prochain à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

LES CANDIDATURES MULTIPLES

Paris. — Le ministre de l'intérieur a fait savoir à la commission qui s'occupe des projets électoraux que le gouvernement était opposé à la proposition Jules Guesde sur l'abrogation de la loi interdisant les candidatures multiples.

Par 8 voix contre 4 la commission a conclu au rejet de la proposition. M. Forni a été nommé rapporteur.

LE SEPTENNAT MARITIME

Berlin. — Malgré l'opposition manifeste des journaux catholiques, à l'égard du septennat maritime, l'adoption de la loi est certaine. Fait significatif, cependant, le docteur Lieber est violemment attaqué et sa retraite de la vie politique est demandée par une importante minorité.

LE PROCÈS NAQUET

Paris. — C'est au milieu de l'indifférence générale et devant une salle à peu près vide, que la cour d'assises de la Seine, présidée par le conseiller Degerguez, juge aujourd'hui M. Naquet, député de Vauluse, poursuivi pour corruption de fonctionnaires dans l'affaire Panama.

Le député de Vauluse prend place au banc des accusés avec trois gardes républicains.

L'avocat général Van Cassel occupe le siège du ministère public.

M. Lemargis, liquidateur de la Compagnie de Panama, et un groupe d'obligataires se portent partie civile.

Après la lecture, par le greffier, de l'accusation, le président procède à l'interrogatoire de Naquet.

L'INTERROGATOIRE

M. Naquet explique au jury que s'il s'est rendu à Londres, c'est parce que depuis vingt ans il est atteint d'une maladie chronique du tube digestif que la moindre émotion peut aggraver. Il a considéré qu'une longue prison, en diminuant ses forces physiques, lui aurait enlevé son chef moral pour défendre son honneur. C'est pour ces raisons qu'il a quitté la France.

M. Naquet explique ensuite comment il connut Arton; s'il a voté pour le Panama, c'est parce que ses électeurs le demandaient.

Le président. — On ne vous reproche pas d'avoir voté le projet; l'unique question est celle-ci: ouï ou non Arton a-t-il rémunéré votre concours?

M. Naquet. — Je proteste avec indignation contre une pareille alléation; tout mon passé proteste contre l'accusation d'un homme trois fois condamné par les tribunaux français.

Le président. — Comment expliquez-vous le dépôt de 50.000 fr. à la Banque Rothschild le lendemain même du jour où Arton prétend vous avoir remis cent mille francs?

M. Naquet. — Les fonds provenaient de la caisse boulangiste.

Sur trois millions versés à la caisse boulangiste par la duchesse d'Uzes, 330.000 fr. m'ont été remis de deux mois en deux mois pour les besoins de la caisse boulangiste. Je les déposais dans des maisons de banque. Arton a pu le savoir et en tirer parti. Mais il ment; c'est un bandit et un misérable!

Celui qui a touché les 50.000 francs du bon Mercier qu'on dit m'avoir été remis, c'est Arton.

Le président. — Mais le jour même de la signature du bon Mercier, vous déposiez 50.000 francs à la banque Rothschild, et quelques jours plus tard vous achetez 24.000 francs de bons brésiliens que vous négociez pour le compte de Mme René, votre belle-sœur.

M. Naquet entre dans de longues explications pour expliquer ces opérations.

Le président. — Alors, en vous appropriant l'argent de la caisse boulangiste, vous commettiez un abus de confiance.

M. Naquet (avec indignation). — Comment pouvez-vous dire une chose pareille, puisque j'étais autorisé par le général Boulanger et que les fonds qui me furent avancés sont intégralement rentrés dans la caisse boulangiste!

Le président. — Bref, vous niez avoir reçu d'Arton une somme quelconque pour émettre votre vote?

M. Naquet. — Oh! cela, absolument!

L'audience est suspendue à deux heures un quart.

LES TÉMOINS. — ARTON

A la reprise de l'audience, les avocats des parties civiles déclarent intervenir aux débats; leur intervention est admise malgré l'opposition de Naquet. On entend les témoins.

Arton dépose.

Il indique comment il connut Naquet. Il affirme que celui-ci a trahi les devoirs de l'amitié envers lui et qu'il n'a pas à se plaindre de ce qu'il dit aujourd'hui la vérité à la justice.

Il déclare qu'il n'a jamais voulu corrompre Naquet, mais il lui a accordé une participation comme à beaucoup d'autres à cause des services qu'il lui avait rendus; Arton déclare que dans un dîner auquel assistaient Naquet et de Lesspès, Naquet donna les noms des députés et les sommes qu'il faudrait leur donner.

Arton les nota sur un carnet qu'il détruisit depuis à la demande de Naquet.

M. Naquet. — C'est faux, vous êtes un infâme et un impudent!

Arton (imperturbable). — J'ai remis cent mille francs à Naquet en présence de Mme René et d'une autre dame.

M. Naquet. — C'est une infamie, vous ne pouvez rien donner.

Arton (très calme). — Je maintiens la sincérité de mes affirmations. J'ai toujours été de

bonne foi. Je suis convaincu qu'on m'a acquitterait aujourd'hui si on me jougait pour l'affaire de la dynamite.

Arton rappelle qu'au moment où il remit à Naquet les 100.000 fr., ses deux belles-sœurs vinrent lui serrer la main en lui disant: « Arton, vous êtes un génie! »

M. Naquet entra dans une véritable colère s'écriant en montrant le poing à Arton: « Vous êtes un misérable, le dernier des calomniateurs et des bandits, vous êtes un infâme gredin. (Mouvements prolongés.)

Arton (imperturbablement). — Je suis habitué à ces injures. Les autres parlementaires qui se sont assis sur ces bancs avant vous me les ont déjà prodigués. Les outrages et les insultes ne m'ont pas fait défaut. Vos prédécesseurs en nous acquittant ont prouvé qu'ils croyaient en ma parole, car si tous les parlementaires ont nié avoir touché de l'argent de moi, un autre, M. Richard, l'avait avoué. Si donc ils n'avaient tenu pour un menteur, ils m'auraient condamné comme corrupteur de M. Richard. Ils ne l'ont pas fait. A vous aujourd'hui d'apprécier ma sincérité.

Le président. — Il est trop tard pour terminer l'affaire aujourd'hui. Nous la continuerons demain.

Sur ces mots, l'audience est levée à 4 h. 45 sans incident.

Autour du Procès Zola

AU CONSEIL DE L'ORDRE

Paris. — Voici ce qui, suivant l'Echo de Paris, se serait passé dans cette séance, au sujet de l'incident Demange.

Sans qu'il y eut plainte, trois avocats ont formulé trois griefs contre la conduite de M. Demange. Ils lui reprochent: 1° d'avoir communiqué à M. Labori les dossiers d'un procès jugé à huis-clos, dossier qui devait conséquemment rester secret; 2° d'avoir transgressé l'engagement pris par lui vis-à-vis de ses collègues de ne pas révéler la conversation que M. Sallé leur aurait tenue avec un officier membre du conseil de guerre Dreyfus; 3° enfin, d'avoir, à l'audience des assises, répondu avec une bonhomie précipitée à une question de M. Labori, concernant la prétendue communication d'une pièce secrète aux juges du conseil de guerre Dreyfus.

Au premier reproche, M. Demange a répondu que, s'il a fait une communication à M. Labori, c'est à son temps où M. Labori n'était que l'avocat de Mme Dreyfus et non pas celui de M. Zola.

Un rapporteur a été nommé pour étudier le cas de M. Demange.

M. Rousset, qui a été nommé rapporteur dans l'affaire Barbois-Aulray, exposera, mardi prochain le résultat de son enquête et M. Barbois sera entendu du quinze jours après par le conseil avec M. Aulray.

L'Echo de Paris et la Gaulois disent qu'on est à peu près unanime dans le monde du barreau et du Palais à estimer que la meilleure solution de cet incident serait la retraite de M. Barbois.

Le Gaulois prêtait même à M. Barbois l'intention de donner sa démission.

En ce qui concerne l'affaire Leblois, portée également hier devant le conseil, le rapporteur, M. Martin, a simplement lu son rapport et, dans quinze jours, M. Leblois sera cité pour présenter sa défense devant le conseil, qui pourra alors seulement statuer sur son cas.

Tous les bruits de radiation qu'on a mis en circulation sont dénués de fondement. Il est seulement certain que le rapport de M. Martin reproche à M. Leblois d'avoir commis de graves manquements aux règles professionnelles. Mais, hier, une proposition de radiation n'aurait pas réuni l'unanimité.

M. Leblois a, paraît-il, rencontré des défenseurs dans le sein du conseil.

LES DUELS DE M. PICQUART

L'ex-colonel Picquart n'a pas encore engagé de pourparlers au sujet de son duel avec le colonel Henry, mais ils le seront dans la matinée.

D'autre part, plusieurs journaux croient que M. Picquart refusera de se battre avec le commandant Esterhazy.

UN NOUVEL INCIDENT

L'Aurore publie une lettre de M. Delpech, sénateur, demandant aux républicains de la Chambre et du Sénat de sauvegarder la dignité des membres du Parlement, en se solidarisant avec M. Traux, qui a reçu une lettre grossière du capitaine d'état-major Begouin et qui n'a obtenu du général Billot qu'une satisfaction désiroise.

UNE CONSÉQUENCE DE L'AFFAIRE DREYFUS

M. Henri Dreyfus, né à Amiens, le 15 juillet 1859, demeurant à Paris, 4, boulevard Saint-Denis, se pourvoit auprès de la chancellerie en vue de substituer à son nom patronymique celui de « Lemaitre ».

LE DISCOURS DE M. HANOTAUX

Et la Presse anglaise

Londres. — Le Daily Graphic et le Standard estiment que les paroles de M. Hanotaux, hier, à la Chambre, sont rassurantes.

Le Times donne une appréciation analogue, mais il le reproche à la France de ne pas faire preuve de justice et d'équité au cours des négociations.

Le Daily Chronicle déclare que si l'Angleterre doit céder quelque chose, la fin des négociations n'est pas prochaine; il croit que la France obtiendra un débouché sur le Niger inférieur.

L'ESPAGNE A CUBA

La Havane. — Quand le cuirassé Viscaya est arrivé, la foule qui stationnait sur le quai a fait une grande manifestation.

Des embarcations de plaisance sont dans le port. Le croiseur Oquendo est attendu tous les jours.

La Havane. — A Holguin, une rencontre a eu lieu entre les Espagnols et les insurgés. Les premiers ont eu un soldat tué, quatre officiers et 26 soldats blessés;

les seconds ont subi de nombreuses pertes.

A Sierra-Maestra, les Espagnols ont battu les insurgés, qui occupaient d'importantes positions. Les rebelles ont eu 7 morts; de leur côté, les Espagnols ont eu un mort et onze blessés.

Dans une rencontre à Calmanes, les insurgés ont perdu une vingtaine d'hommes et les Espagnols ont eu 9 blessés.

M. Propios, sénateur américain, accompagné de M. Lee, consul des États-Unis, a fait une visite au maréchal Blanco.

LA FIN D'UN APOSTAT

Paris. — Dans la liste des actes de l'état civil de Paris, rubrique des mariages, de la semaine, on a pu relever cette mention:

« M. Charbonnel, publiciste, et Mme veuve Perron. »

De qui peut-il s'agir, sinon de l'ex-abbé Charbonnel, qui, depuis un certain temps, avait quitté la soutane et collaborait à plusieurs journaux?

Triste fin, que ce mariage civil, pour un ministre de la religion catholique, dévoyé par l'orgueil au point d'en perdre même la suite des idées.

Le 23 février, il faisait une conférence à Gand, pour célébrer l'héroïsme de Zola.

« C'est une grande victime », avait-il l'audace de soutenir.

D'après un article, paru avant-hier dans l'Éclair, Zola est devenu un grand coupable?

Don vient ce revirement? Ne ténégne-t-il pas d'un réel trouble cérébral chez le détroqué Charbonnel?

L'attentat contre le roi Georges

Constantinople. — Le sultan, affecté par l'attentat contre le roi Georges, aurait décidé de changer sa politique à l'égard de la Grèce.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 mars — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 h. 20.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte: 1° Un projet de chemin de fer local de la Seine-Inférieure.

2° Un projet approuvant la convention franco-brésilienne en vue de fixer par vote d'arbitrage ses frontières de la Guyane française et du Brésil.

3° Une proposition déjà votée par le Sénat sur la destitution des officiers ministériels et ses conséquences relativement aux droits électoraux.

La primes à la Sericiculture

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur les primes à la sericiculture.

La Chambre s'était arrêtée au paragraphe 3 de l'article 2 sur lequel plusieurs amendements avaient été développés.

Le texte de cet article porte: 340 francs par bassine filant des cocons étrangers.

un vote en adoptant le chiffre de 340 francs. (Très bien, très bien.) M. Ernest Bérand. — Le jour où la fabrication lyonnaise ne pourrait plus servir de soies étrangères, elle disparaîtrait; Lyon emploie 1.700.000 francs de soie asiatique; si la filature française ne file plus que des cocons français, Lyon devra aller acheter en Italie des soies asiatiques; les cocons italiens et asiatiques ont des qualités que ne possèdent pas les cocons français et qui sont indispensables à la filature lyonnaise; quand la ville de Lyon se rallie à la proposition du gouvernement et de la commission, elle défend les intérêts de la filature lyonnaise; le jour où l'on aura ruiné cette filature à qui donc vendra-t-on la soie? (Applaudissements.)

M. G. Rivet. — Il s'agit de savoir si on accordera 300 ou 340 francs de prime à la filature qui file des cocons étrangers. Je suis partisan de la prime de 340 francs, car il faut concilier les intérêts de la sériciculture et ceux de la filature; la filature française ne peut donner tout ce qui est nécessaire au tissage; elle ne produit que le cinquième de ce qu'elle emploie le tissage; la sériciculture a ce qu'elle demande. Pourquoi s'opposerait-elle à ce que la Chambre protège aussi la filature? Une entente a été faite entre les sériciculteurs et les filateurs; il faut ratifier cette entente et permettre à la filature de se développer. (Applaudissements.)

M. Jaurès. — La Chambre désire évidemment protéger la sériciculture. Pourquoi n'accepte-t-elle pas la prime de 300 francs à la filature de cocons étrangers? Parce qu'elle crint que cette prime réduite ne porte pas un dommage à la filature et à la filature lyonnaise.

Ce dommage n'existerait pas; la filature lyonnaise est née par le principe de la prime différentielle; cette prime lui apparaît comme une sorte de dégrèvement des droits de douanes; si des droits de douanes étaient appliqués aux cocons et aux soies grèges la filature lyonnaise pourrait être en péril; mais la prime différentielle n'empêche pas le cocon étranger d'entrer en France chaque fois qu'il sera nécessaire à l'industrie lyonnaise; il est de l'intérêt de la filature lyonnaise de garder sur le sol national l'élément national du vers à soie. (Très bien.)

Il faut donc par un écart de 25 0/0 sur le chiffre de la prime en faveur du cocon français, donner cette indication à la filature que le Parlement désire qu'elle s'approvisionne d'abord en France, alors seulement le paysan français se mettra à planter des mûriers et la sériciculture sera sauvée. (Très bien.)

En refusant à la sériciculture certaines mesures de précautions on risque de faire modifier la politique douanière et d'accabler le paysan français à demander l'établissement de droits de douanes sur les cocons étrangers. (Applaudissements.) L'amendement de MM. Jaurès, de Ramel et Ducos fixant la prime à 300 francs est repoussé par 325 voix contre 221.

Le chiffre de 340 est adopté. La Chambre adopte les paragraphes suivants de l'article 2: 200 francs par bassin même à un bout pour les filatures de cocons doubles filant des cocons français; 170 francs par bassin même à un bout pour les filatures de cocons doubles filant des cocons étrangers. Auront droit à la prime de 400 francs et de 300 francs dans les usines travaillant à plus de trois bouts les bassines accessoires servant à la préparation de la bassinelle filouse à raison d'une bassinelle accessoire par trois bassines filouses.

Le montant des primes liquidées trimestriellement à chaque filateur ne pourra excéder par kilogramme de soie filée dans l'ensemble de ses usines, 6 fr. 50 pour les cocons indigènes et 5 fr. 50 pour les cocons étrangers.

M. Jaurès. — Je demande que lorsque, de la statistique annuelle publiée par le Ministère de l'Agriculture, il résultera que la production des cocons français, a dépassé dans l'année 10.500.000 kilos, les bassines filant des cocons étrangers autres que les blancs auront droit à la prime que les blancs ont en cours; cette disposition figurait dans le premier projet du gouvernement; pourquoi le gouvernement a-t-il abandonné cette mesure décisive de protection en faveur de la sériciculture française?

M. Boucher, ministre du commerce. — Les décisions premières du gouvernement ont été modifiées parce qu'on avait limité d'abord à un maximum de six années les sacrifices consentis à la sériciculture et à la filature, mais aujourd'hui la loi doit avoir une portée de 6 ans et on a dû par suite abandonner les indications premières. (Très bien.)

M. Louis Jourdan. — On aurait pu accepter les conclusions du gouvernement si la Chambre avait adopté les amendements, mais la loi est telle maintenant qu'elle n'apportera aucun soulagement à la sériciculture, c'est une prime à la filature; voilà la misère avec la loi de 1892; elle restera encore dans la misère avec la loi de 1898. (Très bien sur divers bancs.)

L'amendement Louis Jourdan, ainsi conçu: « Du moment où la production nationale atteindra le chiffre de 10.500.000 kilos la prime aux cocons étrangers sera supprimée » est mis aux voix.

M. Graux, président de la commission des douanes. — La commission repousse l'amendement. L'amendement est repoussé par 346 voix contre 206.

M. Jaurès. — Je retire mon amendement. M. de Ramel développe un amendement qu'il a présenté avec M. Maurice Faure et est ainsi conçu: « Lorsque de la statistique officielle annuelle publiée par le ministère de l'Agriculture il résultera que la production des cocons français aura dépassé pendant trois années consécutives 10.500.000 kilos, les bassines filant les cocons étrangers, cessent d'avoir droit à la prime. Toutefois en cas d'insuffisance constatée de la récolte française de l'année courante, la prime pourra être accordée par décret à une quantité de cocons étrangers nécessaire à l'alimentation normale des bassines existantes ».

Il sera ainsi paré à toutes les éventualités. Si la filature augmente sa consommation, son outillage, son industrie, par un décret, on pourra ouvrir la porte aux cocons étrangers. La sériciculture aura un intérêt capital à développer sa production et à faire pour cela tous les sacrifices nécessaires. (Très bien.)

M. Graux. — J'estime qu'à un moindre degré l'amendement présente les mêmes inconvénients que ceux de MM. Jourdan et Jaurès.

La commission le repousse. M. Pourquery de Boisserin. — Ce qu'on demande en ce moment devrait être demandé par le gouvernement lui-même en raison du principe qu'il avait posé au début dans le projet de loi.

On comprend toutefois qu'on puisse dire que si les marchés sont déjà faits on va intervenir et apporter le poids du décret en faveur de l'une des parties. C'est un argument commercial, mais on s'opposait alors demander que le décret ne s'appliquât que pour l'année suivante. (Très bien.)

M. Noël, rapporteur. — La commission est d'accord avec le gouvernement pour repousser l'amendement de MM. de Ramel et Maurice Faure. L'amendement est repoussé par 343 voix contre 190.

M. Jaurès. — Je demande que l'on ajoute aux paragraphes votés une disposition ainsi conçue: « Les primes à la filature, soit pour les cocons français, soit pour les cocons étrangers, ne seront payées qu'aux établissements ou à la journée de travail des ouvriers et des ouvrières ne dépassera pas 10 heures, sans aucune diminution des salaires actuels ».

M. Noël, rapporteur. — La commission est d'accord avec le gouvernement pour repousser l'amendement de MM. de Ramel et Maurice Faure. L'amendement est repoussé par 343 voix contre 190.

M. Jaurès. — Je demande que l'on ajoute aux paragraphes votés une disposition ainsi conçue: « Les primes à la filature, soit pour les cocons français, soit pour les cocons étrangers, ne seront payées qu'aux établissements ou à la journée de travail des ouvriers et des ouvrières ne dépassera pas 10 heures, sans aucune diminution des salaires actuels ».

La Chambre ne saurait revenir à une politique d'indifférence et d'abstention, quand il s'agit d'un personnel ouvrier ne gagnant que trente sous par jour.

Après avoir voté les primes aux industriels, j'espère que la Chambre aura un sentiment de logique et de probité politique et sociale, et votera l'amendement.

Elle entrera ainsi dans cette politique graduelle qu'on vante sans cesse en citant l'exemple de l'Angleterre et commencera par l'essai de la journée de 10 heures. Ce ne sera pas une lourde charge pour les filateurs auxquels on permet, par les primes, de faire faire à la presque totalité de la main-d'œuvre. Il est impossible, qu'après avoir voté les primes, la Chambre refuse sa protection aux ouvriers et ouvrières. (Applaudissements.)

M. Graux. — Les ouvrières, dans tout le département du Gard, ne travaillent que dix heures. Depuis 1892, dans toutes les filatures, on a réduit le travail à dix heures et on a maintenu les anciens salaires.

L'amendement de M. Jaurès a donc ainsi reçu satisfaction de fait. Il faut prendre garde, d'ailleurs, que le filateur pourrait éluder l'amendement en déclarant aujourd'hui qu'il donne 1 franc de salaire, et on profiterait du délai qui s'écoulerait entre le vote du projet par la Chambre et son adoption par le Sénat.

M. Jaurès. — Je crois que jamais les adversaires systématiques du patronat n'ont risqué contre lui une accusation aussi sévère que celle qui vient d'être portée par l'orateur. On a calomnié les patrons. (Très bien à gauche.)

Le ministre du commerce. — M. Jaurès veut devancer les décisions du Parlement en ce qui concerne la fixation de la journée de travail et du minimum des salaires. C'est là une question qu'il faut traiter d'ensemble et non par des détails. (Applaudissements.)

Le gouvernement repousse l'amendement. M. Jaurès. — Tantôt on reproche à notre parti de demander une mesure générale et tantôt on lui reproche de demander une mesure partielle.

Quant à la question du minimum de salaire, on la règle pour le patron, pour qu'il ne la réglerait-on pas pour l'ouvrier? (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre du commerce. — La prime ne dépend pas des filateurs. La thèse de M. Jaurès a déjà été soutenue à propos de l'industrie des sucrés. La Chambre la repoussera et la repoussera une seconde fois. (Très bien! très bien.)

M. de Ramel. — En principe, je ne suis pas favorable à l'intervention de l'Etat pour la fixation des salaires, mais ici il s'agit d'une industrie pour la fixation des salaires, mais ici il s'agit d'une industrie primée à laquelle on accorde des primes calculées sur deux éléments. Le prix de 1 fr. 50 de salaire et la journée de 10 heures de travail. Il n'est que juste puisqu'on donne à chacun le même encouragement d'exiger de chacun de limiter la journée de travail à 10 heures.

L'amendement est mis aux voix. Le scrutin a lieu à pointage. M. Jaurès développe un amendement sur le dernier alinéa de l'art. 2. Cet alinéa est ainsi conçu: « En vue du contrôle des quantités de soie filée, les agents chargés de la surveillance pourront exiger la communication sur place des livres de filature qui devront être tenus d'une manière uniforme dans les conditions qui seront déterminées par le règlement d'administration publique ».

M. Jaurès demande qu'on y ajoute les mots: « des livres de commerce ». M. le ministre du commerce. — Le gouvernement estime qu'il faut prendre des précautions contre la fraude toujours possible. Il lui paraît légitime qu'on exige la justification des achats et des ventes. Le gouvernement va soutenir une proposition qui organise l'exercice dans les filatures. De cette façon on aura sans besoin de demander la production des livres de commerce.

Le gouvernement propose d'ajouter l'amendement jusqu'au moment où l'on discutera le contrôle des primes.

M. Jaurès. — J'accepte l'ajournement, mais l'exercice me paraît plus rigoureux que ma proposition.

L'ajournement est prononcé. M. Gauthier de Clagny. — Je demande que la prime ne soit accordée qu'aux industriels qui n'emploieront pas plus de 10 0/0 d'ouvriers étrangers. Cet amendement sera adopté, car aujourd'hui les usiniers emploient des ouvrières italiennes auxquelles ils donnent un salaire dérisoire et qui font une concurrence désastreuse aux ouvrières françaises.

MM. Pourquery de Boisserin et de Ramel qui proposaient que la prime ne fut accordée qu'aux industriels n'employant pas plus de 5 0/0 d'ouvriers étrangers se rallient à l'amendement de M. Gauthier de Clagny et Marcel Habert qui est adopté par 411 voix contre 112.

Le paragraphe de l'article 2 est adopté. L'ensemble de l'article 2 est repoussé jusqu'après le pointage sur l'amendement de M. Jaurès.

M. Philippon propose de rédiger ainsi l'article 3: « Les cocons français ne pourront être transportés du lieu d'achat à la filature qu'en vertu d'acquits à caution garantissant leur prise en charge par le filateur. Les cocons étrangers seront soumis au régime de l'entrepôt fictif. Ils ne pourront circuler que munis d'acquits à caution garantissant leur prise en charge dans une filature de soie ou leur réexportation. J'ai voté les primes et je voterai l'ensemble de la loi, mais je voudrais réduire au strict nécessaire le sacrifice de l'Etat. Certains filateurs travaillent uniquement en vue de la prime. Ils ont mis en service, depuis 1892, des cocons étrangers de mauvaise qualité et se servent d'ouvrières débutantes et inexpérimentées auxquelles ils paient des salaires dérisoires. Les abus sont la conséquence du système déplorable de la prime à la bassinelle, la prime devrait être comme le droit de douane calculée sur le kilo de soie grège produit par le filateur. Si l'on n'accepte pas l'amendement, on ne produira que des titres gros et la fabrication lyonnaise n'aura plus les titres fins dont elle a besoin. Comment contraindra-t-on la quantité de grèges produites? On aura, dit-on, les livres de la filature, mais ces livres sont des registres sur lesquels l'industriel écrira ce qu'il voudra. Le système de la commission, c'est le système de la déclaration. Il est insuffisant. Pour avoir un contrôle sérieux, il faut étendre au cocon français le régime adopté pour le cocon étranger. Il ne s'agit pas de créer l'exercice, mais de faire en sorte que l'administration connaisse les quantités de cocons français qui entrent dans la filature. Avec ce contrôle, il n'y a plus de fraude possible. Il suffit simplement d'obliger le filateur à déclarer l'ensemble de son matériel et de son usine. (Très bien.)

Le ministre du commerce. — Le gouvernement a autant de souci que personne d'empêcher la fraude. L'entrepôt fictif existe à Marseille depuis 71 ans. Sur ce point M. Philippon a satisfaction. Mais il est impossible d'obliger 140.000 agriculteurs à se soumettre aux formalités de l'acquit à caution. Ce système d'ailleurs n'empêcherait pas la fraude. Il est bien plus facile et plus juste d'imposer aux filateurs les mesures de surveillance nécessaires. Ces mesures seront édictées par un règlement d'administra-

tion publique et au lieu de porter sur 140.000 personnes elles ne porteront que sur 310.

Le gouvernement réplique à l'exercice, mais il craint que cet exercice ne soit peut-être nécessaire, aussi acceptera-t-il l'amendement de M. Lechevallier et dans ce cas il renoncera au droit de vérifier certains livres de commerce.

M. Jaurès. — J'avais proposé le droit de vérifier les livres de commerce des filateurs. A ce système, le gouvernement a préféré celui de l'établissement de l'exercice. La Chambre ne peut voter l'application facilitative de l'exercice à une industrie; et elle vote l'exercice, elle doit en indiquer les conditions.

Il serait bien plus sage de revenir au premier texte du gouvernement et d'exiger la communication des livres de commerce qui est plus efficace pour l'Etat et moins vexatoire pour l'industriel.

M. Boucher, ministre du commerce. — A cette heure l'exercice existe. Il s'agit d'en modifier le fonctionnement. Le gouvernement accepte l'amendement Lechevallier. Si cet amendement était adopté, le gouvernement reprendrait son premier texte.

Le rapporteur demande à la Chambre de voter sur l'amendement de M. Philippon. Plusieurs membres demandent le renvoi de la discussion à demain.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. Le président fait connaître le résultat du pointage sur l'amendement Jaurès; Par 271 voix contre 238 l'amendement est repoussé. La séance est levée à 6 h. 12. Séance demain.

tion publique et au lieu de porter sur 140.000 personnes elles ne porteront que sur 310.

Le gouvernement réplique à l'exercice, mais il craint que cet exercice ne soit peut-être nécessaire, aussi acceptera-t-il l'amendement de M. Lechevallier et dans ce cas il renoncera au droit de vérifier certains livres de commerce.

M. Jaurès. — J'avais proposé le droit de vérifier les livres de commerce des filateurs. A ce système, le gouvernement a préféré celui de l'établissement de l'exercice. La Chambre ne peut voter l'application facilitative de l'exercice à une industrie; et elle vote l'exercice, elle doit en indiquer les conditions.

Il serait bien plus sage de revenir au premier texte du gouvernement et d'exiger la communication des livres de commerce qui est plus efficace pour l'Etat et moins vexatoire pour l'industriel.

M. Boucher, ministre du commerce. — A cette heure l'exercice existe. Il s'agit d'en modifier le fonctionnement. Le gouvernement accepte l'amendement Lechevallier. Si cet amendement était adopté, le gouvernement reprendrait son premier texte.

Le rapporteur demande à la Chambre de voter sur l'amendement de M. Philippon. Plusieurs membres demandent le renvoi de la discussion à demain.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. Le président fait connaître le résultat du pointage sur l'amendement Jaurès; Par 271 voix contre 238 l'amendement est repoussé. La séance est levée à 6 h. 12. Séance demain.

LES BANQUES AGRICOLES

La commission qui a à examiner le projet de renouvellement du privilège de la Banque de France a examiné et a conclu à l'adoption du projet des banques agricoles.

En voici le texte: Article premier. — L'avance de 40 millions et la redevance annuelle à verser au Trésor par la Banque de France en vertu de la convention du 31 octobre 1896, approuvée par la loi du 17 novembre 1897, sont mises à la disposition du gouvernement pour être affectées à titre d'avance, sans intérêt, aux caisses régionales de crédit agricole mutuel qui seront constituées d'après les dispositions de la loi du 5 novembre 1894.

Art. 2. — Les caisses régionales ont pour but de faciliter les opérations concernant l'industrie agricole effectuées par les membres des sociétés locales de crédit agricole mutuel de leur circonscription et garanties par ces sociétés; elles escomptent les effets souscrits par les membres des sociétés locales et endossent les effets de ces sociétés locales, choisies parmi les avances nécessaires à leur fond de roulement.

Art. 3. — Le montant des avances faites aux caisses régionales ne pourra excéder le montant du capital versé en espèces; ces avances ne pourront être exigées qu'au bout de plus de cinq ans et pourront être renouvelées. Elles deviendront immédiatement remboursables en cas de violation des statuts ou de modifications à ces statuts qui diminueraient les garanties de remboursement.

Art. 4. — La répartition des avances sera faite par le ministre de l'Agriculture sur l'avis d'une commission spéciale nommée par décret qui sera ainsi composée: le ministre de l'Agriculture, président, deux sénateurs, trois députés, un conseiller général, le gouverneur de la Banque de France ou son délégué, deux fonctionnaires du ministère des finances, trois fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, six représentants des sociétés de crédit agricole mutuel régionales ou locales, choisis parmi les membres de ces sociétés et trois membres du conseil supérieur de l'Agriculture.

Art. 5. — Un décret rendu sur l'avis de la commission fixera les moyens de contrôle et de surveillance que le gouvernement exercera sur les caisses régionales; les statuts indiqueront la circonscription territoriale des sociétés, la nature et l'étendue de leurs opérations et leur mode d'administration.

Art. 6. — Le ministre de l'Agriculture représentera chaque année au président de la République le compte rendu des opérations faites en exécution de la présente loi qui sera publié au Journal Officiel.

M. Codet a été chargé du rapport; il le déposera la semaine prochaine, afin que la Chambre puisse le discuter à bref délai.

Tempêtes en Mer

Le Havre. — Les armateurs Brown et Cordet ont reçu du capitaine du *Providence*, *Le Fauve* une dépêche d'Adélaïde, datée du 1^{er} mars, 6 h. 10, annonçant que 15 personnes ont été enlevées par dessus bord et se sont

Congrès de la Meunerie

Paris. — Le congrès, présidé aujourd'hui par M. Troubat, de Dijon, décidé qu'on traitera les transactions sur la base du quintal métrique à partir du 1^{er} mai 1898.

Le congrès émet le vœu que les tarifs de transports à base de décroissance soient totalement supprimés sauf en ce qui concerne l'exportation, et charge le comité de l'Association nationale d'entrer en relations avec les Compagnies de chemins de fer afin d'établir un tarif spécial pour l'exportation à base de décroissance.

Le congrès approuve enfin le projet de navigabilité de la Loire.

COUR D'ASSISES DE SAINT-FLOUR

L'AFFAIRE CHARMES-ROCHE

Saint-Flour. — Les avocats termineront aujourd'hui les plaidoiries. Le verdict sera connu, dit-on, vers 6 heures du soir. L'audience est reprise à 9 heures.

Le procureur a pris la parole et a remercié M. Poincaré d'avoir placé la discussion sur son véritable terrain, puis il fait l'historique du Panama et indique le rôle de la commission dont le but était de faire la lumière, vérifier et contrôler. Le rapport Rouanet renvoie à l'origine du chèque Charms et démontre péremptoirement qu'il est impossible qu'il puisse lui être attribué.

Les frères Roche ont voulu diffamer M. Francis Charms et leur diffamation est d'une gravité exceptionnelle. Le procureur termine en demandant une condamnation sévère. M. Renoult, avocat des inculpés, dit que c'est une affaire uniquement politique.

Après avoir pendant une heure essayé de démontrer la bonne foi du *Nouvelliste* dont il défend les intérêts, il ajoute que l'*Echo*, journal de M. Charms, a été aussi violemment attaqué.

M. Renoult étant fatigué, l'audience est suspendue. Elle sera reprise à 1 h. 12.

ENLEVEMENT A JERUSALEM

Constantinople. — Les familles Usein Zadel et Halidi Zadel, habitant Jérusalem où elles jouissent d'une grande considération, ont été enlevées par les autorités et conduites à Beyrouth, puis expédiées vers une destination inconnue. Les nouvelles manquent.

La surexcitation est grande dans les familles musulmanes, car les victimes sont des descendants reconnus du prophète et leurs familles résident depuis de longs siècles au Syrie.

La cause de cet enlèvement serait le refus de payer une rançon exigée par le nouveau gouverneur Tewfik-Bey.

UN DRAME EN CHEMIN DE FER

Nice. — Mme Fanny Brucke, âgée de cinquante-cinq ans, demeurant à Londres, est en ce moment en villégiature à Monte Carlo, où elle est victime, dans le train, entre Menton et Roquebrune, d'une tentative d'assassinat.

Mme Brucke revenait de Menton. Au moment où le train quittait cette dernière station, un individu était entré dans le compartiment qu'elle était seule à occuper. Avant l'entrée du tunnel du cap Martin, le voyageur interpella Mme Brucke: « Voulez-vous, dit-il, ce terrible incendie! »

Mme Brucke porta son regard du côté qui lui était désigné. Au même instant, le misérable se jeta sur elle, la terrassa et tenta de l'étrangler avec une corde; puis, après lui avoir enlevé son portemonnaie et divers bijoux, il ouvrait la portière et précipitait Mme Brucke sur la voie.

Dans sa chute, la malheureuse reçut à la tête diverses blessures heureusement peu graves et s'évanouit. Revenue à elle, elle put se traîner jusqu'à la caserne du 27^e bataillon de chasseurs où elle reçut les premiers soins. Elle fut ensuite transportée à l'hôtel Saint-Georges.

L'auteur de cette tentative d'assassinat se nomme Antoine Ericson, né le 26 mai 1848, à Veddevala, en Suède. Il a habité à Paris, rue de Constantinople.

Mutations

Paris. — Le général Frey, commandant la 3^e brigade d'infanterie de marine à Rochefort, servira au Tonkin en remplacement du général Chevallier, rapatriable pour fin de séjour.

Le général de brigade Bohlève commandera la 3^e brigade en remplacement du général Frey.

GUERRE & MARINE

Ment. — Le général Frey, commandant la 3^e brigade d'infanterie de marine à Rochefort, servira au Tonkin en remplacement du général Chevallier, rapatriable pour fin de séjour.

Le général de brigade Bohlève commandera la 3^e brigade en remplacement du général Frey.

Ment. — Le général Frey, commandant la 3^e brigade d'infanterie de marine à Rochefort, servira au Tonkin en remplacement du général Chevallier, rapatriable pour fin de séjour.

Le général de brigade Bohlève commandera la 3^e brigade en remplacement du général Frey.

Le général Donon, inspecteur général de l'arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, est nommé, tout en conservant de fonctions actuelles, membre du comité de direction de la cavalerie, en remplacement du général Renaud-Morlière, placé dans la 2^e section de réserve.

Essais de l'Assas

Brest. — Le D'Assas a terminé son essai de recette à 1.000 chevaux avec une seule balade. Les résultats ont été très satisfaisants: la vitesse obtenue a été de 20 nœuds à dixième.

La Légion étrangère

Paris. — L'*Echo de Paris* assure que, en raison du grand nombre d'engagements pour la légion étrangère, un troisième régiment étranger sera formé cette année à Mascara.

Petites Nouvelles

Vienne. — Le bulletin publié ce matin sur l'état de la princesse Clémentine annonce que la nuit, pendant une grande partie de la nuit, Point, changement dans l'état du poumon droit. Les forces se maintiennent.

CHRONIQUE FINANCIERE

Bourse de Lyon du 2 Mars 1898

Le marché a été excellent aujourd'hui et la fermeté s'est accentuée sensiblement pour les motifs que nous invoquons précédemment. Les places étrangères sont à l'unisson et le communisme américain de ce matin dégageant la responsabilité du gouvernement espagnol, n'a fait que confirmer ce que l'on s'attendait. Aussi les cours des valeurs espagnoles sont-ils en forte reprise. Inutile de dire que la situation de ces conditions, et avec la signature de l'armistice, il y a bien des probabilités pour que la fermeté persiste.

3 0/0, 104, 22, 104, 20, 104, 30 et 104, 45. Amortissable, 102, 70. Le comptant de nos rentes 60, 125, 60, 20, Italien, 94, 70, 94, 90, nous voyons toujours l'amélioration de cette rente. Turc, man, qui a été peu touché par les récentes événements, reste stationnaire, mais son tonnerre viendra à l'approche du coupon. Fondateur à 893, 10, avec de nombreux échanges fermes et à primes. L'assemblée des actionnaires est convoquée pour le 19 courant. Landenbank, 484, 50. Rio, 729, 730.

COMPTANT

Paris-Lyon, 1938, Nord, 2130. Gaz, 879, 881. Gaz de Toulon, 665. Petites Grands, 1400, 1478. Comté, 280, 282. Actrices Saint-Julienne, 1630, 1650. Franco-Russes, 360, 367, 376. Héra, 2120, 2140. Chantiers de la Loire, 745. Loire, 217, 218. Etienne, 435, recherché sur un petit appel. Métaux, 403, 404. Carrières, 403, 404. Vol-Rog, 1245. Trifol, 403, 404. A quelques réalisations, mais 200, de nos multiples cours. L'act. Tram. de Bron pour reprendre sur l'excellente impression produite par le communiqué dont nous avons parlé, mais qui est survenu un peu tardivement. Montyon à 642, nous avons conseillé et conseillé. Le titre est excellent titre qui donne 40 fr. de dividende. Les Plagues Lumière ont l'objet d'un engagement injustifié de l'avis de la majorité, mais il n'y a pas à raisonner, tout le monde a peur d'arriver à 600 et de 600, c'est un d'hier, on monte à 620.

MARCHÉ EN BANQUE

On a introduit aujourd'hui les actions de la nouvelle Banque privée qui se place et place du Comptoir lyonnais, de 600 on monte à 620. L'act. Pellicieuses oscille entre 1300 et 1400. Société des Tapiocas des Missions africaines, 300.

ACTIONS

Urlikany, 104, 105. Tharsis, 189, 190. De Beers, 722, 720. East Rand, 115, 116. Goldfields, 104, 105. Robinson Gold, 260, 261. Simmer et Jack, 85, 86. Mozambique, 52, 53. Randfontein, 47, 50. Chartered, 74, 75. Verreeries Montclair, 593, 600. Pampelonne, 498, 499. Paris-Pompé, 48, 49. Poins-Viciera lib. 702, non lib. 705, 706. Volcan, 637, 640. Paris-Pompe, 48, 49. Constructions métr. anc. 900, 1^{er} Janv. 665. Péchiney nouv. 690, 690. Léonard, 538, 539. Cables Benthous, 390, 390. Cape Copper, 138, 139. Tram. Cherbourg, 150, 150. Héra, 2120, 2140. Tram. de Bron, 488. Pottendorf, 518, 519. Tramways de Besançon, 498. Paris-Kaua, 33. Tramways de Versailles, 450. Brestow, 286. Tram. de Grenoble, 555. Dénem agem., 330. Etablissement Casati, 300, 300. Haut Volga, 410. Cables Benthous, 390, 390. Cape Copper, 138, 139. Donetz, 1090, 1090. Ceramo, 630, 630. Tr. d'Alst., 57, 57. Appareillage, 240. Forc. mot. d'Alst., 1600. Phonographe, 150, 150. Peilloues, fr. 1400, 1400. Katchkar ord. 23, 23. pr. 68, 50. Bréguet, 1350, 1350. Patriotes du Sud-Est, 235. Primes françaises de change, 470, 470. Siderurgie de Lyon, 198, 198. Paris-Volga, 480. Manufactures de Champagnon, 100, 100. Anasaba, 26, 26. Ateliers franco-russes, 137, 137. Bar américain, 116. Tram. d'Avignon, 630, 630. Alpes, 333, 333. Banque privée, 620, 620. Phénix, 710, 710. Tram. d'Alst., 57, 57. Agence Fournier, 450, 450. Sheba, 55, 55. Doubovnia, 1510, 1510.

OBLIGATIONS

Bons à lots de l'Exp. de 1900, 17, 75. Bons de l'Exp. de 1889, 8, 8. Méridionales d'Alst., 530, 530. Maksewka, 500, 500. St-Denis, 470, 470. Baux Barcelone 4 0/0, 487, 470, 480. Donetz, Prokhorov, 512. Pottendorf, 470, 480. Donetz,

FEUILLETON DE LA FRANCE LIBRE

du 2 mars 1898 — 26 —

Secret de l'abbé Césaire

PAR

Léon de Tinséau

— Je demande encore une valse. Mais celle-là nous la danserons ensemble. Une artiste comme vous n'est point faite pour tenir lieu d'un piano mécanique.

— Au contraire ; c'est précisément le destin qui le sort me réserve.

— Eh bien ! permettez-moi de réparer pour cette fois les injustices du sort.

— Mais où voulez-vous que j'aie appris à danser ? ce n'est pas au couvent que se forment les valseuses, j'imagine.

— Au couvent, c'est possible. Mais chez lady Claremont ? Là, on ne vous laissait pas tenir le piano, je suppose.

— Comment le savez-vous ? dit-elle en levant sur lui ses grands yeux dark blue, tandis que ses doigts promenaient au hasard sur le clavier le chatolement de leurs ongles roses.

Il soutint longuement ce regard, le laissant pour ainsi dire entrer en lui. Sa bouche s'ouvrit pour une réponse, mais il sut la retenir et il avala sa salive avec effort, comme s'il renforçait

en lui-même une pensée rebelle à sa volonté.

Il salua gravement miss Wood et s'éloigna du piano. De tout le reste de la soirée, il ne fit plus valser personne.

Un peu après dix heures, Roger d'Uzel montra son visage rose dans l'encadrement de la porte qu'il remplissait de sa haute taille. Il était arrivé de la veille avec ses parents.

— Comment, s'écria Maurice qui se moquait volontiers, comme tout le monde, de l'éducation arriérée de son cousin, tu viens tout seul ? On te laisse sortir sans ta bonne à cette heure-ci !

— Ma bonne est restée à la Grand'Combe, dit Roger, tout en distribuant des poignées de mains, et plutôt à Dieu que j'y fusse resté avec elle. Je n'aurais pas en cet instant l'estomac déchiré par des crampes.

— Qu'est-ce que vous avez donc mangé, mon pauvre ami ? demanda Sabine d'un ton maternel.

— Mangé, ma cousine ? Voilà précisément ce qui me manque, c'est d'avoir mangé. Nous étions tous invités chez les... mais je les respecte trop pour prononcer leur nom. Un dîner de cérémonie ! cérémonie, c'est possible, mais dîner ! Ah ! je ne m'étonne plus que les boutiques de vos pâtisseries soient toujours pleines de monde sur les quatre heures. Ce sont des bureaux d'assurance contre l' inanition.

— Pauvre Roger ! fit madame des Touches. Voulez-vous qu'on vous donne à manger quelque chose ?

— Avec plaisir, ma tante. C'est la dernière fois que je vais dîner en ville.

J'ai besoin d'une nourriture solide et, à chaque printemps, je vois dans certaines maisons augmenter les corbeilles de fleurs et diminuer les plats. Ce n'est pas ma faute si je ne suis pas une abeille, et si elle ne faut autre chose qu'une gerbe de lilas et un blanc de poularde pour me soutenir.

— Allons ! dit la présidente en riant, ne vous échauffez pas à jeun. Sabine va vous conduire à la salle à manger.

— Quand les jeunes gens furent sortis : — Celui-là me trompera beaucoup, remarqua Maurice, s'il épouse jamais une Parisienne. Il a en horreur Paris et tout ce qui s'y rattache.

— Bah ! répondit sa belle-mère, à son âge peut-on dire ce que l'on aime ou ce que l'on n'aime pas ?

— Il est fils unique ? demanda une douairière qui avait deux filles pauvres à placer.

— Oui, dit M. des Touches. C'est un beau parti. Mais ses parents ne le marieront pas de sitôt. C'est encore un enfant par l'expérience.

— Et ce n'est pas lui qui se mariera tout seul, ajouta Maurice.

Pendant ce temps-là, le « pauvre Roger », assis devant des débris encore respectables d'un pâté, disait à sa cousine, en poussant un profond soupir, la bouche pleine :

— Ah ! Sabine, les ennuis vont commencer !

— Quels ennuis ? On veut vous mener au bal chez les Courville ?

— Il s'agit bien de bal ! Vous connaissez cet insupportable Vincent de Montrupert, dont on n'a jamais pu faire quoi que ce soit. Eh bien ! il est

revenu de ses voyages, où il aurait bien dû rester, et ma mère nourrit le projet charmant de vous le faire épouser.

— Allons donc ! j'ai entendu vingt fois papa répéter qu'il ne me mariera pas avant vingt ans.

— Tous les pères disent cela ; mais, quand le vôtre n'aura qu'à faire un signe pour que vous deveniez la marquise de Montrupert avec cent mille livres de rente, vous verrez s'il vous mariera avant vingt ans !

— Comment savez-vous ce que vous venez de m'apprendre ?

— Parbleu ! pour l'avoir entendu discuter par mes parents qui croient parler à mots couverts devant un enfant incapable de comprendre.

— De ces jours où va l'amener ici, ce toqué ! Et, comme je vous le disais, les ennuis commenceront. Moi qui croyais si bien que nous avions des années de tranquillité devant nous. Ah ! Sabine, je suis bien malheureux !

— Ne soyez pas malheureux, Roger. Vous êtes un bon garçon qui ne méritez pas de souffrir. Soyez tranquille, papa m'aime trop pour...

Un domestique, en rentrant avec une corbeille de fruits, mit fin à l'entretien du cousin et de la cousine. Deux minutes après, ils regagnaient le salon.

— Eh bien ? Roger, demanda la présidente, êtes-vous mieux ?

— Oh ! oui, bien mieux, ma tante.

— Vos crampes d'estomac sont passées ? s'informa M. des Touches.

— Tout à fait passées, merci, mon oncle. Je vais vous dire bonsoir. Vous

savez que je me couche de bonne heure.

— Tu n'auras pas peur dans les rues, tout seul ? fit Maurice.

— Non, répondit très sérieusement Roger. D'ailleurs j'ai une voiture.

— Une voiture ! s'écria le moqueur en levant les mains au ciel. Monsieur prend des fiacres, à son âge ! Mais que feras-tu quand tu seras grand, malheureux ? Tu n'as donc plus de jambes ?

— Si, mais au bout de mes jambes il y a des pieds. Or, changer du même coup les gazons de la Grand'Combe contre les pavés de Paris, et mes brodequins à double semelle contre des bottines vernies, c'est trop à la fois. Je m'avoue vaincu. Enfin, dans six semaines, j'aurais quitté cette odieuse ville.

Cependant Maurice avait adopté une existence toute différente de celle qu'il menait d'ordinaire, pendant ses séjours à Paris. Il ne sortait plus le soir et dînait régulièrement en famille, sacrifiant toutes les invitations pour ces heures de la fin de la journée passées près de miss Wood, mais personne autour de lui ne soupçonnait la cause de cet amour du foyer.

Le président l'attribuait à l'amertume encore fraîche d'une détermination douloureuse, malgré tout. Sabine se réjouissait de se voir tant aimée de son frère, qui lui bougeait point d'ailleurs d'elle, quand on restait à la maison. De l'autre côté de son frère, miss Wood travaillait ou dessinait, silencieuse d'abord, puis, à mesure que la soirée s'avavançait, entraînée malgré elle dans la conversation par les pièges

que Maurice tendait habilement à sa curiosité. Quand elle se mettait à causer, le jeune homme buvait ses paroles, écoutant moins ce qu'elle disait que les heures se passaient ainsi, presque sans qu'il eût levé les yeux sur elle, sachant qu'il ne pouvait dire certaines choses, même par un regard, à cette princesse exilée qui mangeait le pain de son père.

Souvent, par les chaudes soirées de mai, un grand landau les conduisait respirer l'air du Bois alourdi par les parfums troublants des acacias en fleurs. On arrêtait à l'entrée de quelque avenue déjà sombre et, pour descendre, l'Anglaise était bien obligée de poser sa jolie main dans celle de Maurice, qui attendait quelquefois de puis trois jours cette occasion unique où il touchait les doigts de la belle Mary.

Dans une de ces promenades comme Sabine marchait, selon son habitude, au bras de son institutrice, un jeune homme de grand air et fort élégant leur fit un salut profond.

— Qui est ce Monsieur ? demanda Maurice à sa sœur. Je ne l'ai jamais vu. Tu ne m'avais pas dit posséder un nouvel admirateur.

— Hélas ! répondit Sabine de façon à n'être pas entendue de sa belle-mère. Ce n'est pas moi qu'il admire. Quand je l'aurai appris son nom, tu devineras le reste. Il est Anglais et se nomme sir Georges Claremont.

(A suivre.)

HOTEL DES VOYAGEURS

17, place Carnot, 17 (près la gare de Perrache)

Maison recommandée à MM. les Sociétaires et à MM. les Religieuses

Polices remboursables à 100 fr. SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE. Par le versement de 1 fr. par mois pendant 60 mois, on se constitue un capital de 1000 fr. dont le remboursement par fractions successives de 20 fr. par mois assure en 604 tirages de 100 fr. par mois assuré un capital de 2000 fr. et ainsi de suite, c'est-à-dire autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de franc par mois pendant 60 mois.

DÉCOUPAGES SUR BOIS

Machines à découper de tous genres TOURS, ÉTAELIS & CUTILL. Bois assortis Noyer, sycomore, érable, hêtre, acajou et bois incassable. TOUS LES ACCESSOIRES POUR LE DÉCOUPAGE. Dessins Français et Italiens. 2 Albums Lemelle, 520 modèles... franco 1.60. 1 Album Fumel, 250 modèles... 0.40. GARDE & LUGON, 66, Cours de la Liberté, LYON.

LIQUIDATION D'INSTRUMENTS D'OPTIQUE

Grands choix de Compas et de Pochettes. Lunettes et Pince-nez. Verres fins dep. 1 fr. Veril. cristal de roche, dep. 4 fr. LYON - 7, quai Saint-Antoine, 7 - LYON.

GRANDE INFIRMERIE CANINE

GROSSETTE FILS, VÉTÉRINAIRE. 95, Rue Molière (près de la Nouvelle Préfecture). Cabinet de midi à 3 heures (malades et chats). Consultations à domicile. Les chiens sont pris à l'infirmierie en traitement, pension et observation.

AUX MÉNAGÈRES ET CUISINIÈRES

Fournitures générales pour pâtisseries, confiseurs et cuisiniers. — Moules et ustensiles de toutes sortes. Argenterie. Cuvellerie. Essences et parfums, vanilles. Huiles d'olives et autres. Vins fins et liqueurs. — Choix des meilleurs livres de pâtisserie et de cuisine.

BON MARCHÉ EXCESSIF SANDER, 48, Rue Dubois, LYON

PROCHAINEMENT ouverture du Cabinet J. Honoré, ancien principal clerc de notaire et d'avoué, 25 années de pratique, 52, rue Victor-Hugo, à l'entresol, Lyon. — Affaires immobilières, civiles et commerciales. Direction de tous procès. Recouvrements, contentieux. Règle d'immobiliers. Consultations, etc., etc.

TOILE SOUVERAINE

MAISON SILVAN, FONDÉE EN 1816 GYÉ POUZET-SILVAN, Successeur 12, Quai Saint-Antoine, Lyon. Fabricant d'appareils de Médecine, Orthopédie, Bandages ALIMENTATION DES ENFANTS et des malades par le lait stérilisé, préparé chez soi avec économie et sûreté, en employant le Stérilisateur G. POUZET. Système de bouchon stérilisateur s'adaptant à n'importe quel flacon et utilisant un récipient quelconque. Prix : 1 fr. 25.

STATUES DE S' ANT' DE PADOUE

NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ. STATUES RELIGIEUSES EN TOUS GENRES, CRÈCHES POUR NOËL, ETC., ETC. Envoi de photographes sur demande. BARBARIN, statuaire, place Saint-Jean, 11, LYON.

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR

4, rue du Peyrat, 4. Maison recommandée aux Familles.

AUX 4 BLASONS MALAVAL

Graveur en tous genres. Lyon, passage de l'Hotel-Dieu, 24, Lyon.

FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES

M. Vernay. Gros & Détail. REMISE 15 0/0 A L'ARRÉE aux Sociétés & Corporations. MARQUE EN CHIFFRES CONNUS. 71, Cours Lafayette, Lyon.

A LOUER VASTE LOCAL. 46, rue de la Charité, 46. Parfaitement aménagé, Belles Salles spacieuses. Convientrait très bien pour Cercle, Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc. S'adresser aux bureaux du journal.

ON TROUVE LA FRANCE LIBRE A LYON

Dans les Etablissements suivants : Grand Hôtel de Russie, rue Gasparin. Grand Hôtel des Beaux-Arts, r. de l'Hotel-de-Ville. Hôtel de Rome, rue du Peyrat. Hôtel Jeanne-d'Arc, rue de la Bombarde. Brasserie du Tonneau, rue de la République. Café Maderni, rue de la République. Grand-Café, 8, rue de la République. Café-Glaçon-Restaurant Monnier, place Bellecour. Café du Monument, 4, place Carnot. Café de la Paix, place Le Viste. Taverno de Lyon, 50, rue de la République. Café-Bar Victor-Hugo, rue Victor-Hugo. Café de l'Espérance, 35, rue de la Charité. Grand-Café du Cercle, à Rive-de-Gier. Hôtel Saint-Jacques, à Rive-de-Gier. Café Julien Bonnet, 41, r. République, St-Chamond.

EAU D'ARQUEBUSE

De l'Hermitage des Frères Maristes ou LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIIONNÉE. LE LITRE : 4 fr. 50. Souveraine contre les Foulures, Entorses, Coupes, Contusions, Coupures, Ecorchures, Brûlures, Fractures, Plaies récentes, Gangrène. LIQUEUR DE L'HERMITAGE HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE. LE LITRE : 5 fr. 50. Adresser les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

LA JUSTICE SOCIALE

Hebdomadaire. DIRECTEUR : L'ABBÉ NAUDET. UN AN : 6 francs. ADMINISTRATION : 149, Rue de Rennes, PARIS. SIX MOIS : 3 fr. 50.

LA JUSTICE SOCIALE EST UN JOURNAL. Nettement républicain — au point de vue politique. Nettement démocrate au point de vue social, qui traite toutes les grandes questions du jour. SES RÉDACTEURS. Ont pour principes de dire loyalement la vérité sur les hommes et les choses. Rigoureusement orthodoxes en tout ce qui concerne la foi, ils usent largement du droit à la liberté dans les matières qui n'appartiennent ni au dogme ni à la morale, ni à la discipline de l'Eglise, et font une guerre sans merci aux préjugés de toute nature que l'on trouve aussi bien chez les catholiques que chez leurs adversaires. C'est pourquoi ils espèrent que tous les esprits larges, ouverts, généreux, voudront les soutenir et les aider dans leur œuvre.

DÉCLARATION

Mise en tête de tous les numéros de la « Justice sociale ». Le directeur et les rédacteurs de la Justice sociale déclarent soumettre humblement toutes les assertions, théories ou doctrines exposées ou professées dans leur journal au jugement et à la sanction de la sainte Eglise catholique et du siège apostolique de Pierre. Ils réprochent, condamnent, effaçent par avance tout ce que cette autorité y pourrait trouver à enlever, à condamner, à réprimer. Fasse Dieu que nous n'hésitions jamais à sacrifier nos opinions personnelles et ce que l'infiniment de l'esprit humain nous aurait fait croire bon, juste et vrai, à l'enseignement intégral et aux décisions infallibles du Vicaire de Jésus-Christ.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné Demeurant à _____ rue _____ n° _____ Par _____ département de _____ Déclare m'abonner à la Justice Sociale pour (1) _____ Ci-joint le prix (2) _____ SIGNÉ :

NOTA. — Si on le préfère, l'administration fera toucher les abonnements à domicile par une quittance postale de 6 fr. plus 0.50 c. pour frais de recouvrement. Il suffit d'écrire sur ce bulletin : faire recouvrer à domicile.

(1) Un an, 6 francs. — 6 mois, 3 francs 50. (2) Mandat ou timbres-poste.

Emplâtre de la Providence. Pour la Guérison des RHUMATISMES, NEURALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS POINTS DE CÔTÉ, REFRIGÈREMENTS, BRÛLURES, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC. Dans toutes les Pharmacies. Et au Dépôt principal : à Lyon, 60, rue Saint-Georges. A. SOULAS. Pharmacie de 1^{re} classe, Lauréat des Hôpitaux de Lyon. Prix : 1 franc (1 fr. 15 par poste).

BOURSE DE PARIS du 2 Mars

Table of stock market data for Paris, including columns for Fonds d'Etat, Actions, Obligations, and various financial indicators like Prime, Dernier, and Clôture.

BOURSE DE LYON du 2 Mars

Table of stock market data for Lyon, including columns for Fonds d'Etat, Obligations, and various financial indicators like Prime, Dernier, and Clôture.